

ATTESTATION

(articles R 442-13 a, R 442-14 b et suivants du décret N°2007-18 du 5 janvier 2007)

LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ALSACE-VOSGES, Société Coopérative à capital et personnel variables, immatriculée au R.C.S. de Strasbourg sous le N° D 437 642 531, ayant son siège social 1, Place de la Gare à Strasbourg, représentée par :

- Monsieur François RUBECK, Responsable du Back Office Crédits

agissant par délégation de pouvoirs reçue de Monsieur Gérard GREGOIRE, Directeur Général, qui tient lui-même ses pouvoirs de la CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES, en vertu d'une délibération prise par le Conseil d'Administration du 25 septembre 2020 et déposée au rang des minutes de Maître LIMON, Notaire à Truchtersheim à effet du 28 septembre 2020,

ATTESTE avoir consenti une **garantie de parachèvement des V.R.D.** telle qu'elle est prévue aux articles R 442-3 a et R 442-14 b et suivants du décret n° 2007-8 du 5 janvier 2007 et les textes subséquents, à :

La société SARL TERRA, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, immatriculée au RCS de SAVERNE sous le N° 849 599 410, ayant son siège social Route d'Obermodern à 67330 BOUXWILLER et représentée par ses gérants, Messieurs Georges METZGER et Philippe MAIRE.

Cette garantie concerne la réalisation d'un lotissement « Les Pommiers » situé Lieudit Bruechlbrunnen à 67270 ALTECKENDORF consistant en la création de 18 lots, conformément au permis d'aménager délivré en date du 27/08/2020 par la mairie d'ALTECKENDORF sous le N°PA 067 005 20 R0001.

Fait à Strasbourg, le 26 mai 2021



François RUBECK
Responsable du Back Office Crédits
Crédit Agricole Alsace Vosges